

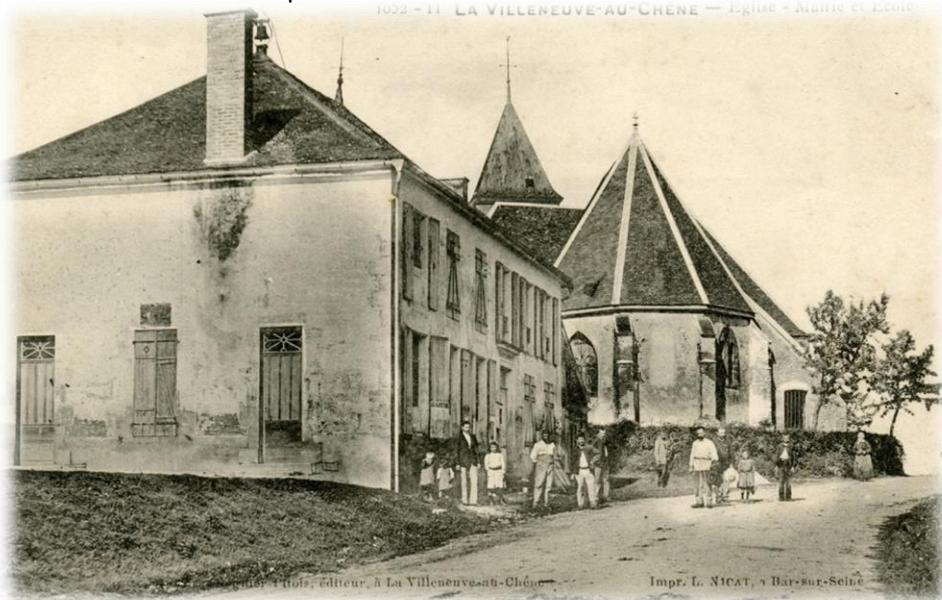
L'école des filles et l'école des garçons à La Villeneuve-au-Chêne

1780 : A l'origine, l'école était située à l'extrémité de la rue de la Pierre. Elle pouvait accueillir 120 élèves.

1833 : La loi Guizot instaure l'ouverture obligatoire d'une **école de garçons** dans toutes les communes de plus de 500 habitants.

1867 : La loi Duruy impose la création d'une **école de filles** dans toutes les communes de plus de 500 habitants et crée les caisses des écoles (étape vers la gratuité).

1848 : L'école est vendue. Une nouvelle construction est entreprise : l'actuelle mairie-école.



1857 : La municipalité accueille des sœurs de la Providence. Il leur sera remis des tableaux de lecture, des crucifix et l'image encadrée de l'empereur.

1862 : Réception définitive de la construction, sur la grande place communale de la Charme, d'une maison d'école pour loger les sœurs institutrices et d'une salle d'école pour les élèves. Elle fût dotée d'une cloche.



ARRÊTONS :

ARTICLE 1^{er}
Madame *Chervot, Adélaïde Sraphime,*
en religion Sœur Prudentienne, est nommée
Institutrice publique
dans la commune de Villeneuve-au-Chêne en remplacement de
Mad^e *Berguet Marie, Sœur Thérèse, appelée*
à d'autres fonctions.

1874 : Nomination de
Sœur Prudentienne
en tant qu'institutrice
publique



1882 : La loi Ferry instaure l'obligation de scolariser les garçons et les filles de 6 à 13 ans ainsi que la laïcisation des programmes.

1884 : La Villeneuve-au-Chêne demande à Champ-sur-Barse de participer aux dépenses d'entretien de la maison d'école.

1891 : Acquisition de 11 ares de terrain dans le clos de Sieur Menfroy pour y établir une cour de récréation pour les enfants de l'école des garçons et un préau couvert, ainsi qu'un jardin pour l'instituteur.

1894 : Restauration de l'école des garçons. Ces travaux sont considérés par la Préfecture comme une dépense obligatoire.

1908 : Répartition des frais de chauffage des classes selon le nombre d'élèves par communes :

- La Villeneuve au Chêne : 47 enfants
- Champ sur Barse : 6 enfants

L'Instituteur et l'Institutrice de La Villeneuve-au-Chêne ont l'honneur d'informer Monsieur le Maire que :

N^o Dans des instructions reçues, M. l'Inspecteur d'Académie rappelle que le Règlement des écoles publiques de l'Inde porte, article 13 : « La classe sera blanchie ou lavée tous les ans et tenue dans un état constant de propreté et de salubrité. » — M. l'Inspecteur fait remarquer que le blanchiment à la chaux et le lessivage des planchers détruisent les germes infectieux et préviennent la contagion, mais que l'exécution de ces travaux, si importants pour la santé des élèves et des maîtres, est encore négligée dans un petit nombre de localités. Toutefois, il espère que, dans ces communes, les municipalités n'hésiteront pas à prendre les mesures prescrites par l'art. 13, et qu'elles profiteront pour cela de la période des vacances scolaires.

Les salles de classe de La Villeneuve n'ayant pas été blanchies depuis environ 12 à 15 ans, il est évident qu'il y a extrême urgence à atteindre ces locaux par un nettoyage complet. Or, l'an dernier, M. Dupont, adjoint, avait déclaré que M. le Maire était d'avis qu'il fut procédé au blanchiment des dites classes. — Le travail en question n'ayant pas été fait, l'Instituteur et l'Institutrice ont l'espoir que M. le Maire prendra, cette année, l'initiative de cette mesure et que le Comité d'Hygiène n'aura pas à intervenir.

1910 : Travaux urgents demandés par les instituteurs Chervot, notamment le blanchiment des classes à la chaux

A. - 1368

PRÉFECTURE
DE
L'AUBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Troyes, le 20 Juillet 1922

Commune de La Villeneuve-au-Chêne

1^o DIVISION

*Transformation des deux écoles
spéciales en une école mixte à
classe unique.*

21 JUILLET 1922
ENREGISTREMENT

Préfet de l'Aube a l'honneur de
faire connaître à Monsieur le Maire
de La Villeneuve-au-Chêne que par arrêté du
10 juillet courant, M. le Ministre de
l'Instruction publique et des Beaux-Arts a
approuvé la délibération en date du 10 juin
1922 par laquelle le Conseil départemental
de l'Enseignement primaire a décidé:

1^o la suppression des écoles spéciales
de garçons et de filles à classe unique
de La Villeneuve-au-Chêne ;

2^o la création d'une école mixte à
classe unique dans cette commune.

Pour le Préfet:
Le Secrétaire Général,

(Sur le cahier de l'annuaire des écoles)
Monsieur le Maire de La Villeneuve-au-Chêne

1922 : Suppression des écoles spéciales de garçons et de filles.

Création d'une école mixte à classe unique dans l'école des garçons.

Vente aux enchères publiques du mobilier scolaire de l'ancienne école des filles.

1932 : Rapport de l'instituteur Borgniat signalant l'augmentation à venir des effectifs (classe unique de 56 élèves âgés de 5 à 13 ans). Proposition d'ouvrir une deuxième classe ou une classe enfantine dans les locaux de l'ancienne école des filles.

La Villeneuve au Chêne, le 22 Mai 1935.

Gras E.	Vinot A.	Brugère	Morcl
G. Potee	Beaumale E.		
Fouche			
R. Mouraille	Descharmes	Descharmes	Martin Paul
Brun Quetant	M. Jacquie	P. Bouquet	Mercier E.
M. Darvoque	Pillet	M. Mocian	Mozda Wladislaw
A. Lantriot	M. Jolly		
Beiche	Lesieur Jean	Bruffaut	Jasouhey Pierre
	Planson	M. Lantriot	Witotky G.
Ruffion Dominique			Bopp
R. Holvoet			B. Beltramelli

1935 : Pétition de 32 chefs de famille sur 44 adressée à M. le Préfet réclamant l'ouverture d'une nouvelle classe.

Demande acceptée par le ministre de l'éducation nationale.

Les enfants sont accueillis dès l'âge de 4 ans.

1962 : Création d'une 3ème classe à l'école place de la charme afin de pouvoir accueillir tous les enfants.

1969 : Installation de 3 poêles à mazout dans les grande et petite écoles. La commune vent des poêles à bois des écoles.

1973 : Regroupement avec la Loge-au-Chèvres.

1985 : Aménagement d'un vestiaire sous l'avant toit de l'école de la charme - agrandissement des classes de maternelle et de primaire - réaménagement des sanitaires - création d'une salle de repos.



Ecole maternelle avant travaux - wc sur la droite

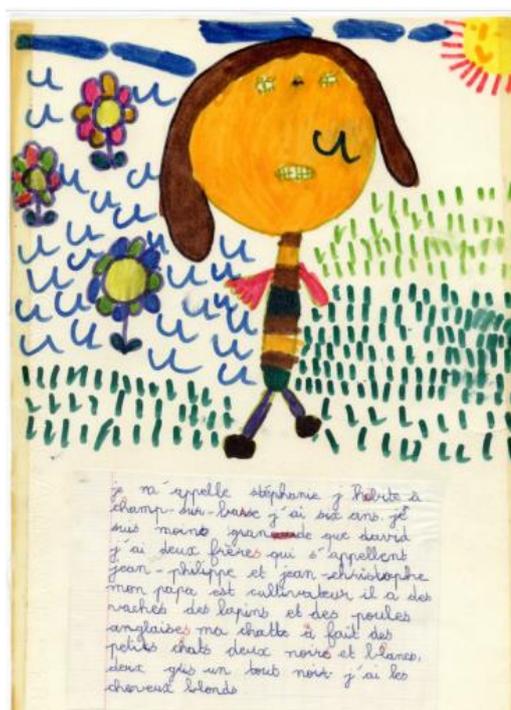


Après travaux

1996 : Accueil des enfants de Mesnil-saint-Père dans le RPI, ce qui permet d'éviter la fermeture de l'école maternelle.

1997 : Travaux à l'école de la mairie afin d'y transférer les élèves de CE2/CE1/CP. Les enfants des cours moyens vont en classe à Mesnil-saint-Père.

2015 : Fermeture de l'école de la mairie – nouvelle répartition des classes. Les CP sont transférés à l'école place de la charme et les CE1 à l'école de Mesnil saint Père.



Photos Souvenirs

Année 1935



De gauche à droite

Accroupis : Angel Visinoni, Bérolo, Félix Munoz, XXXX, Joseph Munoz, André Gros, Henri Planson, Bernard Clochette

2^{ème} rang : Luce Von Allmen, Madeleine André, Denise André, Yvonne André, Yvonne Monami, Anna Munoz, Odette Coffinet, Yvette Briffaut, Madeleine Boutiot, Suzanne Gros

3^{ème} rang : Lucette Clochette, Eliane Lesieur, Yvonne Beauvalet, Odette Bernand, Paulette Beugnot, XXXX, XXXX, Yvette André, Simone Monami, XXXX

4^{ème} rang : Maxime Visinoni, Guinaldot, Germain Beauvalet, André Monami, Roland Brunet, Charles Boutiot, XXXX, Jacquier, Guy Paube

Année 1945 - Classe de M. MEUNIER



De gauche à droite

Accroupis : Dutertre, Yves Coffinet, René Descharmes, Roland Dupont, Jean Descharmes, Furtec, XXXX, Dany Chapelier, Claude Planson, XXXX, Fleury

2^{ème} rang : Robert Dupont, André Merlin, Nicole Gallois, Yvette Maltère, XXXX, Marguerite Dutertre, Dutertre, Jeannine Collard, Claudine Planson, Michèle Munoz, Georgette Munoz, Nadège Potée, Simone Loiselet, Monique Munoz, Simone Briet

3^{ème} rang : Jacques Descharmes, Fleury, René Boutiot, Jean-Paul Stecker, Jean Martin, Marcel Potée, **l'instituteur Meunier**, la remplaçante de Mme Meunier, Simone Descharmes, Jeannine Malassé, Renée André, Paul Vinot, Jean-Marie Brugère, Gilbert Chapelier, Serge Briet

4^{ème} rang : Hubert Martin, René Planson, Henri Arnoult, André Martin, Raymond Brun, Gisèle Clochette, Monique Coffinet, Jean Knauer, Jean Clochette, Victor Munoz, Jean Collard

Année 1954/55 - Classe de M. SACLIER



De gauche à droite

Rang du bas : C.Mouraille, D.Karl, N.Poissenot, A-M.Darvogne, C.Nicolle, M-T.Darvogne, M.Grandin, D.Javouhey, E.Saclier, M.Koehl, C.Martin, C.Arnoult, M.Munoz

2^{ème} rang : R.Briet, R.Poissenot, J-P.Martin, G.Martin, J.Munoz, G.Planson, J.Koehl, C.Thillerot, C.Coffinet, C.Poissenot, N.Bucheron, **l'instituteur SACLIER**, P. Altenbach

3^{ème} rang : W.Descharmes, A.Planson, J.Lamy, J.Bernand, M.Descharmes, G.Sigler, M.Karl, J.Darras, M-F Loiselet, G.Grandin

Année 1954/55



De gauche à droite

Rang du bas : Helyette Descharmes, Michèle Portier, François Debouché, Christian Kerlau, Marie-Claude Colfort, Liliane Coffinet, J-Pierre Poissenot, François Nicolle, Schiess, Françoise Martin, Claudine Martin, Françoise Langry, XXXX

Rang du haut : Mireille Grandin, Alain Marot, Daniel Stecker, François Portier, Daniel Sigler, Gérard Sigler, Elisabeth Chapelier, Marc Moreau, Bernadette Beauvalet, Bernadette Karl, XXXX, Philippe Martin, XXXX, Ginette Martin

Année 1957/58 - Classe de M. FOURRIER



De gauche à droite

Accroupis : Alain Marot, Gérard Sigler, Claude Guenin, Denis Jacquard, François Portier, Marc Moreau, Daniel Sigler

Assises : Françoise Martin, Françoise Guenin, Maryse Guichard, Arlette Gros, Yolande Guichard, Chantal Gillet

Debout 3^{ème} rang : Françoise Langry, Mireille Grandin, Viviane Munoz, Helyette Descharmes, Monique Courjean, Claudine Martin, M-France Loiselet, Bernadette Karl, Liliane Coffinet, Bernadette Beauvalet

Debout 4^{ème} rang : Michèle Portier, Philippe Martin, Michel Descharmes, Jacky Lamy, Guy Marot, J-Pierre Poissenot, Daniel Stecker, Elisabeth Chapellier

Debout 5^{ème} rang : **L'instituteur Fourrier**, Jean Bernard, Monique Grandin, Mauricette Karl, Colette Arnoult, Ginette Martin, François Debouché

Dernier rang : William Munoz, André Planson, Christan Kerlau

Année 1961/62



De gauche à droite

Rang du bas :

Danielle Poisot, Marot Philippe, Alain Sigler, Josiane Sigler, Francis Moreau, Michel Kerlau, Robert Gros

Rang du haut :

Dominique Beauvalet, Patrick Planson, Marie-Claude Gillet, Huguette Descharmes, Maryvonne Briffaut, Régis Martin, Gérard Fason, Robert Jacquard

Dans le rétro



École de La Villeneuve-au-Chêne 1966 - 1967

De bas en haut, de gauche à droite :

- Alain Moreau, J. L. Marot, Francis Stecker, Laurent Colinet, J.-Claude Bodin.
- Geneviève Gros, Elisabeth Cartier, Annick Chavis, Jocelyn Munoz, Eric Gerbaut, Guy Baby, Daniel Gobancé.
- Martine Boutiot, Jacqueline Gros, Dominique Merger, Françoise Gros, Patricia Planson, Marie-Claude Moreau, Michelle Colfort, Evelyne Sigler.
- Maryvone Briffaut, Claude Munoz, Francis Moreau, Danielle Poisot, Josiane Sigler, Evelyne Stermann.

La cours d'école

En 1866, le ministre de l'Instruction publique ordonne d'interrompre la classe le matin et l'après-midi pendant un quart d'heure pour lutter contre l'immobilité du corps et la fatigue d'esprit imposées pendant trois heures consécutives.

Dès que la cloche retentit et que le maître donne son autorisation, les écoliers se précipitent dans la cour et sous le préau pour jouer au ballon, à la corde à sauter, à la toupie, aux billes de couleur, agates en verre et boullards en fonte, aux osselets....



La salle de classe

Les tables, bien alignées, avec un plan de travail légèrement incliné, comportaient une rainure pour poser crayons et porte-plumes et un trou dans lequel était placé l'encrier en porcelaine. Sur le côté de la table, un clou servait à suspendre le cartable.



Les élèves étaient 2 par table.

Le bureau du maître était installé sur une estrade en bois.



Une grande armoire vitrée renfermait livres et matériels de science.

Des cartes de géographie étaient accrochées au tableau.

Un élève était désigné par le maître pour nettoyer le grand tableau noir.

La salle de classe était chauffée par un poêle à bois. Chacun leur tour, les enfants étaient chargés de rentrer du bois.

De grandes fenêtres permettaient de recevoir le maximum de lumière extérieure.

Les maîtres et maîtresses

Monsieur le Maire, à me faire connaître si la laïcisation de l'école de filles a été accueillie favorablement par la population, ou si, au contraire, cette mesure a provoqué le mécontentement parmi les habitants?

Nous serions également désireux de savoir si les Religieuses se proposent de rester dans la commune pour y fonder une école libre.

Voudriez vous de même nous dire un mot sur l'état et la distribution des logements, en attendant que nous puissions les visiter nous-mêmes?

D'autre part, l'instituteur est-il voisin de la mairie? Si oui, quel est son traitement? - Existe-t-il

L'instituteur disposait d'un logement de fonction fourni par la commune.

Il était hébergé sur son lieu de travail.

Il y avait un logement à l'école maternelle et un à la mairie.

En 1826, la commune acquiert du Sieur Viard un logement pour l'instituteur avec possibilité de faire un jardin sur la place de la charme.

L'instituteur de la Villeneuve au Chêne était également le secrétaire de mairie.

En 1855, l'instituteur instruit 128 élèves.

1901 Courrier de l'instituteur Chervot demandant des renseignements sur sa future affectation sur la commune.

Directeurs et directrices d'écoles à La Villeneuve au Chêne

1852	Cottenet
1867	Carroy
1897	Thiallier
1902	Chervot
1923	Borgniat
1937	Mottard
1942	Meunier
1945	Saclier
1955	Blanchard
1960	Orsoni
1961	Cayzac

1964	Goddefroy
1965	Ortiz
1968	Leckner
1969	Lasnet
1997	Collot
2003	Sculfort
2005	Tourtois
2006	Thomy
2008	Tourtois
2009	Guichard
2014	Thomy

Mlle Lasnet Monique
Directrice du RPI,
en charge des maternelles



Elle a enseigné une dizaine d'années à Bourguignon avant de prendre un poste à la Villeneuve-au-Chêne en septembre 1970 jusqu'à sa retraite en 1996, soit 26 ans de service.

Mme Marot Bernadette

Elle a enseigné sur la commune de La Villeneuve au Chêne durant 33 ans de 1972 à 2005.



L'enseignement dans les écoles communales

Qu'il pleuve, qu'il neige, les enfants de la Villeneuve-au-Chêne et de Champ-sur-Barse se rendaient à l'école à pieds.

Alors, il arrivait que, sur le chemin, des envies de jouer faisaient que certains d'entre eux arrivaient en retard à l'école voire osaient faire l'école buissonnière.

La classe débutait à 9 heures.

Les enfants quittaient à midi pour rentrer chez eux manger et reprenaient les cours à 14 heures jusqu'à 17 heures.

Il y avait classe tous les jours de la semaine sauf le jeudi et, bien sûr, le dimanche.

Les grandes vacances commençaient le 14 juillet.

La classe reprenait le 1^{er} octobre. Mais, les autres vacances scolaires de Noël et de Pâques étaient réduites.

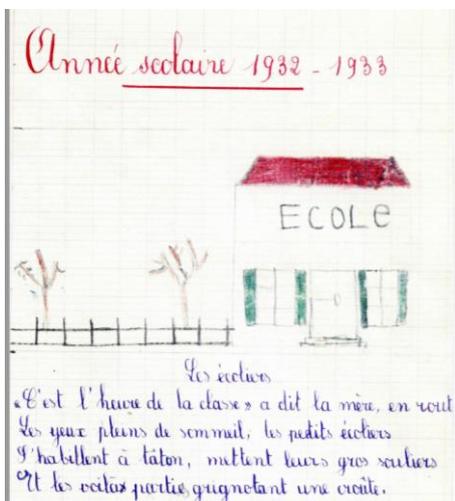
Pour rentrer en classe, il fallait se mettre en rang et se taire.



Le lundi matin, la classe débutait par une leçon de morale.

L'instruction morale est à la base de la nouvelle école des Républicains. On y retrouve des principes chrétiens évidents comme les devoirs de l'enfant, le respect des parents, de l'autorité ou la charité.

« *La politesse est une clef d'or qui ouvre toutes les portes.* »



« *Un arbre s'appuie sur les arbres ; un homme sur les hommes.* »

« *Qui veut faire, trouve un moyen ; qui ne veut rien faire, trouve une excuse.* »

Les élèves travaillaient sur des ardoises.

Financièrement, certains parents ne pouvaient pas se permettre d'acheter ce matériel.

Aussi, en guise d'ardoise d'écolier, ils récupéraient des ardoises tombées du toit de l'église.

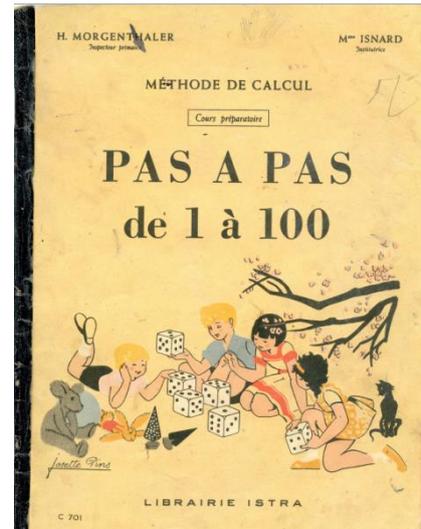
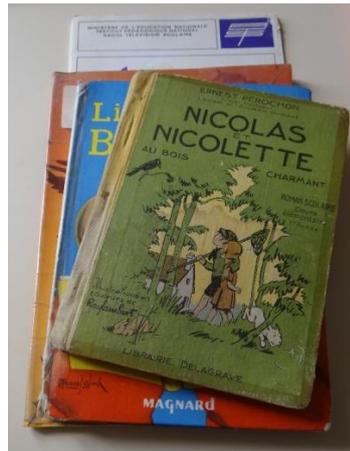
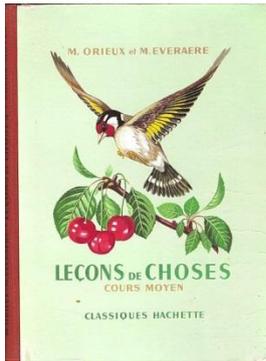
Puis, ils recopiaient à la plume les exercices sur le cahier du jour.



D'où l'emploi des buvards.



Outre les matières traditionnelles et obligatoires, Mme Saclier donnait des cours de couture, de tricot et de broderie aux jeunes filles qui devaient apporter leur mallette à couture.



M. Meunier donnait des cours de théâtre.



Le sport faisait également partie des activités enseignées car l'obtention du brevet sportif était obligatoire pour pouvoir passer le certificat d'étude. Au programme : saut de corde, monter à la corde, course

Les élèves passaient le certificat d'étude à la Villeneuve-au-Chêne.

Le soir, le maître donnait des devoirs : exercices de français, problèmes et leçons à apprendre.

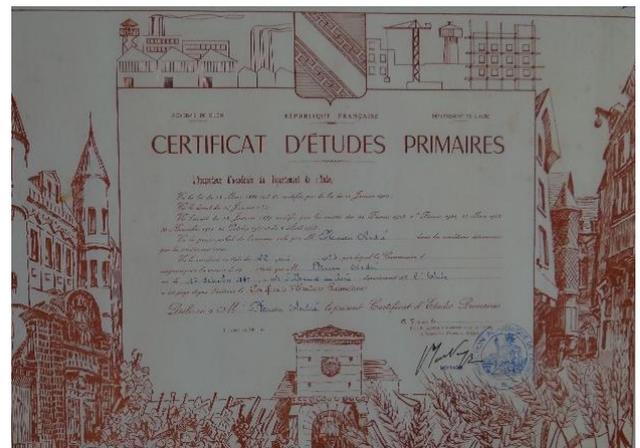
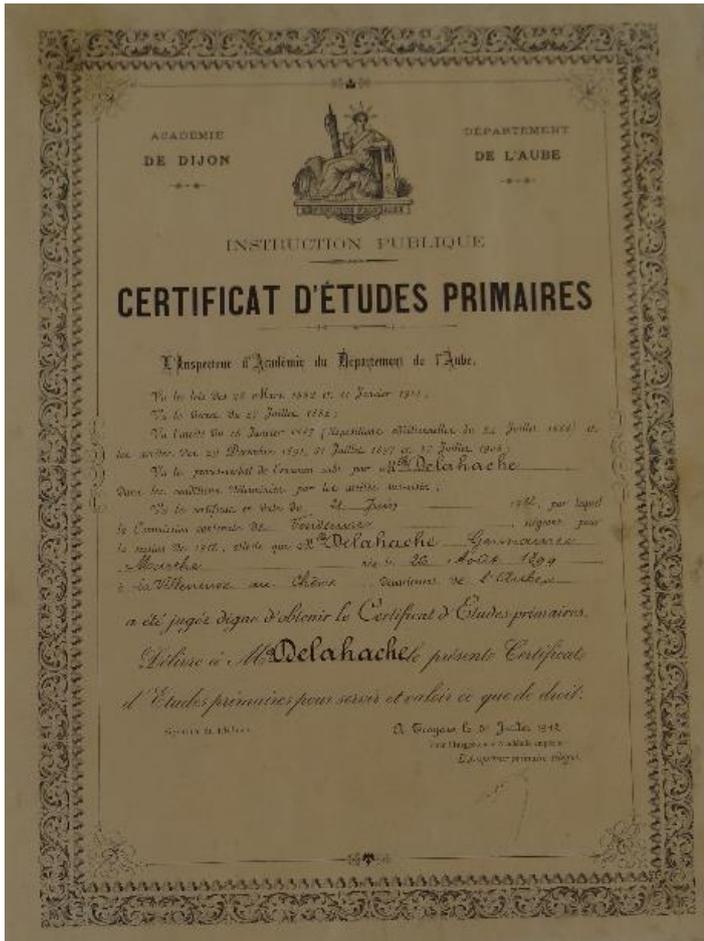
Gare à celui ou à celle qui ne les faisait pas !

Le certificat d'études

Le certificat d'études primaires a été mis en place en 1866.

Il sanctionne la fin de l'enseignement primaire élémentaire (entre 11 et 13 ans révolus jusqu'en 1936), attestant ainsi l'acquisition des connaissances de base : L'écriture, la lecture, le calcul mathématique, l'histoire et la géographie, les sciences appliquées.

Il a été officiellement supprimé en 1989.



Diplômes de Marthe Borgniat
et d'André Planson

Les punitions - Les récompenses

Le mauvais élève

Le cancre était relégué au fond de la classe.

M. Saclié appelait son groupe de mauvais élèves « l'académie des cancre ».

Outre les mauvais points, les réprimandes et les privations de récréation, d'autres punitions étaient appliquées par les enseignants.

Elles allaient de la punition légère aux châtiments corporels.

Certains avaient 100 lignes à copier, des devoirs supplémentaires à faire pendant la récréation ou après la classe.

Il arrivait que, le maître ayant également la fonction de secrétaire de mairie, l'élève retenu achevait son travail à la mairie.



L'enfant debout au coin, tout un après-midi, avait l'interdiction de se retourner et même de tourner la tête.



Certaines sanctions se voulaient vexatoires comme un écriteau accroché dans le dos ou le fameux bonnet d'âne.

Mme Meunier avait fabriqué pour sa classe de CP – CE1 un bonnet d'âne. Il était en tissu gris avec des oreilles retombantes.

L'enfant devait le porter en classe et en récréation.

Il faisait le tour de la cour, les mains derrière le dos, à la vue des habitants de la commune.

Les châtiments corporels sont proscrits et pourtant une claque derrière la tête, une oreille tirée, un coup de règle n'étaient pas rares pour rétablir respect et discipline, voire même « des coups de baguette sur les jambes, un plumier cassé sur la tête avec M. Borgniat ».



Le bon élève

A l'inverse, le bon élève était récompensé pour la qualité de son travail par le biais de bons points.

Il fallait 10 bons points pour obtenir une image.



Je tiens à remercier Marie-France Courdoisier, Monique Lasnet, Monique Marot, Robert Jacquard, André Planson et les membres du conseil municipal pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans la constitution de ce dossier.



De gauche à droite et de bas en haut :

T. Bracke, R. Tissot, S. Ockocki

J. Cervantes, S. Garnier

A. Marot, J-P Maier, L. Thomas

M. Djuricek, B. Villain, A. Bachelery

Curélie Marot